

Image not found or type unknown



Concerne une interprétation

Par **daniel1304**, le **10/01/2009 à 16:38**

pariente@netcourrier.com a écrit :
rn je suis en Surendettement , après avoir passer devant le
juge de l'exécution , j'ai reçue une notification ou il est inscrit :
rn Déclare recevable le recours
formé par La Résidence Urbaine de France à l'encontre des mesures recommandées par la
commission de Surendettement rn rn je ne comprend pas ce que peu signifier La Résidence
Urbaine de France , je n'ais jamais eu de créancier dans l'immobilier , comment dois-je
l'interpréter rn merci